

# JOURNEE D'INFORMATION COMMISSAIRES ENQUETEURS

## Les enjeux « cadre de vie - patrimoine - paysage »

-----  
CVRH ARRAS  
11 JUIN 2012

Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transport

Présent  
pour  
l'avenir



Liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère  
de l'Écologie, de l'Énergie,  
du Développement  
durable  
et de la Mer

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

# Patrimoine - Archéologie

- Réglementation et références
  - Loi 31 déc.1913 sur les monuments historiques :
    - Effet sur le bâtiment même
    - Sur les abords du bâtiment : périmètre de protection de 500m de rayon autour
  - Loi 2 mai 1930 portant sur les sites et monuments naturels (inscrits ou classés)
  - Loi du 2 août 1962 sur les secteurs sauvegardés
  - Loi du 7 jan 1983 : ZPPAU(P)
  - Circulaire du ministre de la Culture du 7 nov.1995 : archéologie préventive
- Repérage en amont des zones d'enjeux patrimoniaux forts avec l'ABF et service régional d'archéologie
- Type d'impacts:
  - Suppression totale ou partielle d'un élément du patrimoine
  - Modification de l'approche et de la perception visuelle d'un élément - covisibilité
  - Destruction de vestiges archéologiques non connus







# Patrimoine - Archéologie

---

## ➤ Contacts :

- Architecte des Bâtiments de France (ABF)
- Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP)
- DREAL
- Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)
- Service archéologie des DRAC

## ➤ Données

- Base de données « Mérimée »
- Sites et monuments naturels classés et inscrits
- Opération grands sites
- Monuments historiques
- Éléments protégés par les PLU
- Sites et vestiges archéologiques,...

# Enjeux paysagers

---

*« Partie de territoire telle que perçue par les populations dont le caractère résulte de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations »*

*« Participe de manière importante à l'intérêt général sur les plans culturel, écologique, environnemental et social »*

Convention européenne du Paysage, 2000



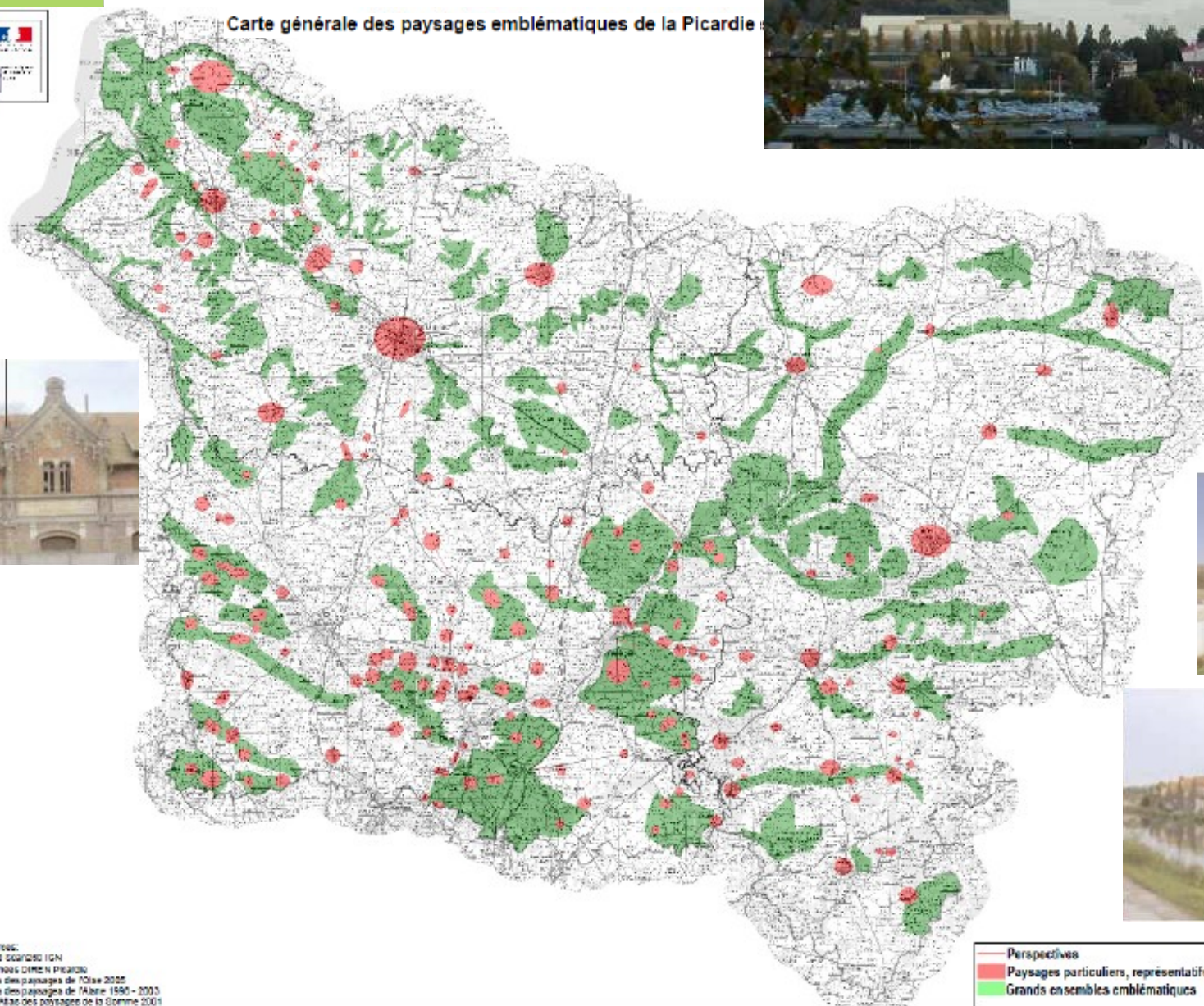
# Enjeux paysagers

---

- Politique du paysage : ressource à...
  - protéger : conservation aspects significatifs ou caractéristiques valeur patrimoniale (naturelle ou intervention humaine)
  - gérer : DD, guider et harmoniser les transformations induites
  - aménager : mise en valeur, restauration, création de paysages
  
- Impacts sur : cadre de vie, perceptions visuelles, aspects patrimoniaux, milieux naturels, ...
  - ⇒ Enjeux dans la relation du projet aux territoires traversés : composition, topographie, usages des lieux, ..
  - ⇒ Enjeux dans l'impact du projet dans l'aménagement du territoire : modifications visuelles, effets induits, transformation du paysage, changement d'identité du territoire...



# Carte générale des paysages emblématiques de la Picardie



- Perspectives
- Paysages particuliers, représentatifs ou singuliers
- Grands ensembles emblématiques

SOURCE:  
FOND SIG/RSO IGN  
DONNÉES DIMEN PICARDIE  
Atlas des paysages de l'Oise 2005  
Atlas des paysages de l'Aisne 1990 - 2003  
Et: Atlas des paysages de la Somme 2003

# Références réglementaires (1/2)

---

- **Loi 1976 relative à la protection de la nature**
  - Obligation étude d'impact sur l'env. avec volet paysage (art. L.122-1 à 3 du CE)
  - Prise en compte du paysage dans les doc. d'urbanisme
- **Loi n°93-24 du 8 janvier 1993 ou « paysage »** dite de protection et de mise en valeur des paysages naturels, urbains, banals ou exceptionnels
  - Donne un statut officiel au paysage dans la réglementation
  - Volet paysage des permis de construire
  - Création des directives paysagères
- **Convention européenne du Paysage : 20 octobre 2000**
  - Reconnaît juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations
  - Définit et met en œuvre des politiques de paysage pour la protection, la gestion et l'aménagement des paysages



# Références réglementaires (2/2)

---

- **Loi 1930** (titre IV du livre III du CE) : protection des **sites et des monuments naturels**
- Art. L.350-1 du CE : prise en compte du paysage comprend sites exceptionnels et ensemble des territoires remarquables pour leur intérêt paysager, que ce soit paysage ordinaire ou exceptionnel
- La protection du cadre de vie (art. L.518-1 à 45 du CE) : édicte les règles à respecter en matière de **publicité**
- Circulaire 1% « Paysage et développement » du 31 mars 2005

# Prise en compte du paysage

---

- Définition d'un **parti d'aménagement paysager** pour insérer le projet dans le territoire tout en valorisant les paysages traversés
  - + Lien avec les autres champs techniques
- Étapes :
  - Caractérisation de l'intérêt et de la sensibilité des **unités paysagères** (capacité du paysage à accueillir le projet)
  - Recherche et analyse des variantes en fonction des enjeux
  - Définition des mesures d'inscription en adéquation avec les sensibilités paysagères identifiées

# Point sensible : état initial

---

- État initial : recensement et analyse des éléments paysagers (unités paysagères)
  - nature et organisation des différentes composantes (physiques, végétales, bâtis,...)
  - nature et importance des phénomènes visuels (ouvertures, masques,...) à toutes les échelles de perception
  - position du paysage dans l'évolution générale et son évolution prévisible ou potentielle (données sur l'urbanisme, l'agriculture,...)
  - capacité du projet à devenir un élément structurant du territoire et des paysages
  
- Outils – Données ?
  - Atlas des paysages, recensements des outils réglementaires (ZPPAUP, sites inscrits, classés,...), Chartes et plans de paysage, Directive paysagère,...



# Parti d'aménagement paysager (1/2)

---

- Exemple infrastructures de transport :
  - Optimisation du tracé en plan et du profil en long
  - Amélioration du choix du profil en travers
  - Examen par éléments paysagers traversés des pentes des remblais/déblais et leurs raccords avec le terrain naturel
  - Travail sur l'insertion des ouvrages d'art, ouvrages de protection phonique, ouvrages hydrauliques, des plantations...
  - Élaboration de documents pour le maître d'œuvre :
    - Modelage de talus
    - Création de sol : apport, épaisseur terre végétal, engazonnement
    - Plantations : essences, tailles, nombre, disposition, entretien,...
    - Équipements : mobilier, éclairage,...

# Exemple d'insertion réussie



# Parti d'aménagement paysager (1/2)

---

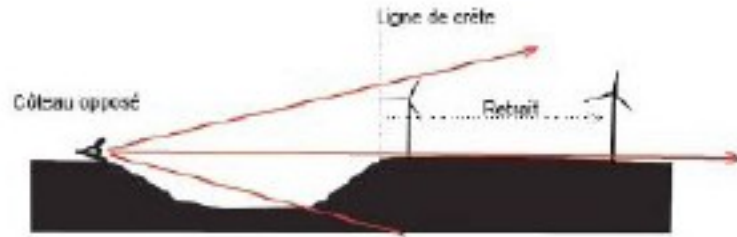
## ➤ Exemple éolien :

- Objet éolienne : rapport avec le lieu d'implantation à travailler
- Réduction des impacts visuels des éoliennes (lointain, rapproché et immédiat)
- Souligner l'accompagnement paysager du projet par le rappel de certaines caractéristiques paysagères (haies, alignement, motif agricole,...)
- Précaution pour la réalisation des équipements et infrastructures (route ou piste d'accès, poste de transformation,...) : détail à préciser dans le cadre de l'instruction de demande de permis de construire

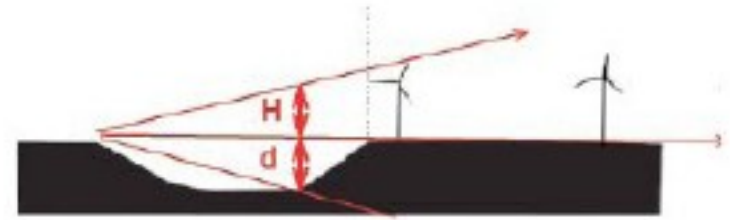




# Eolien : enjeux paysagers dans les vallées



Impact visuel : retrait par rapport à la ligne de crête



Retrait : rapport  $d/H$  favorable  
«  $d$  » toujours supérieur à «  $H$  »

Evaluation de l'impact pas seulement de la vallée  
mais aussi à partir des coteaux opposés

$H$  = hauteur total de l'éolienne  
 $d$  = dénivelé du coteau



# Contacts et guides

---

## ➤ Services :

- DGALN/DHUP/QV2
- SETRA et CERTU
- DREAL : Chargé de missions sites et paysages
- Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE)
- Chambre d'Agriculture
- Office National des Forêts,...

## ➤ Diverses publications pour vous aider :

- Paysage et infrastructure de transport, Guide technique, Sétra, 2008
- Série notes d'informations techniques : [www.setra.fr](http://www.setra.fr)
- Guide des plans de paysage, des chartes et des contrats, MEDD, 2001
- Méthode pour les atlas de paysages - Enseignements méthodologiques de 10 ans de travaux, MEDD, 2004
- Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, MEDD, ADEME, 2004

